



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 juin 2018

**DELIBERATION N° 102/06/2018 : CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS
SPORTIVES DANS LE CADRE DES ACTIONS SPORT INSERTION**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 28 juin à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juin 2018.

Présents Titulaires : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoit IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 10

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Michel WEILL, Pierre BONNEFOUS à Jacques GAYRAL, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Philippe FRANCOIS à Danielle AMOUROUX, Jean-François GARRIGUES à Pierre-Antoine LEVI, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Christian PEREZ à Aurore KOTHE, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

Absents Excusés : 2

Messieurs, Francis LABRUYERE, Thierry VIALON.

Secrétaire de Séance : Madame Aurore KOTHE

**Madame Nadia CHEKLIT donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Depuis septembre 2002, la Direction Sports et Jeunesse du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, a initié un dispositif dit « Insertion par le Sport » dont l'objectif est de favoriser un accès plus large aux activités sportives et/ou innovantes les plus pratiquées.

Ce dispositif vise les enfants de 6 à 17 ans dont les difficultés sociales, familiales et/ou scolaires, ne permettent pas un accès aux associations sportives locales.

Grâce à des indicateurs précis, les enfants ainsi repérés par les Educateurs des Activités Physiques et Sportives lors de leurs interventions sur les temps d'activités pluridisciplinaires dans les écoles, mais également par le biais du Programme de Réussite Educative (PRE) et du réseau d'associations locales, bénéficient d'un projet personnalisé.

L'Educateur oriente et accompagne l'enfant vers la pratique de l'activité sportive de son choix lui permettant ainsi de bénéficier des actions éducatives de cette structure.

Aussi, dans le cadre du Contrat de Ville, le GMCA souhaite pérenniser ce partenariat avec chacune des associations sportives qui accueillent les enfants du dispositif « Sport insertion » pour l'année 2018 / 2019.

De nouvelles conventions définiront les moyens humains mis en œuvre par les associations, le nombre de places disponibles et la participation financière du GMCA pour chacune d'entre elles.

Dénomination de l'association	Nombres de places réservées	Tranche âge	Participation du GMCA €
Arts martiaux Montauban 82 Section Judo	3/4	6 – 17 ans	735.00€
Arts Martiaux Montauban 82 section Karaté	4	8 – 16 ans	720.00€
Association Tennis Montauban	1	8 – 16 ans	255.00€
Avenir Montalbanais	5	6 – 11 ans	800.00€
Club des Lutteurs Montalbanais	3/4	6 – 16 ans	360.00€
Espace Grimpe	1	8 – 17 ans	150.00€
Jeunes Espoirs Montalbanais	4	Enfants nés entre 2002 et 2013	520.00€
Montauban Badminton Club	1	8 – 16 ans	95.00€
Montauban Football Club Tarn et Garonne	4/5	Enfants nés entre 2006 et 2013	485.00€
Montauban Athlétisme	3	7 – 16 ans	450.00€
Montauban Basket Club	3/4	Enfants nés entre 2004 et 2012	390.00€
Montauban Boxe Anglaise	3/4	8 – 17 ans	360.00€
Montauban Natation	4	6 – 12 ans	555.00€
Union Nautique Montalbanaise	1	12 – 18 ans	135.00€
Union Sportive Montalbanaise Rugby	2 école de rugby/Minimes	E.R : nés entre 2007 et 2012 Minimes : nés en 2005 - 2006	150.00€
Union Sportive Montalbanaise Section Handball	1	8 – 17 ans	120.00€
Vaillante Olympique Montalbanaise	6	6 – 12 ans	720.00€
TOTAL FINANCEMENT :			7 000.00€

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la conférence des Vice-Présidents du 19 juin 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de partenariat au titre de l'année 2018 / 2019, avec les associations suivantes :

- Arts Martiaux Montauban 82 : section Judo
- Arts Martiaux Montauban 82 : section Karaté
- Association Tennis Montalbanais
- Avenir Montalbanais
- Club des Lutteurs Montalbanais
- Espace Grimpe
- Jeunes Espoirs Montalbanais
- Montauban Athlétisme
- Montauban Badminton Club
- Montauban Basket Club
- Montauban Boxe Anglaise
- Montauban Football Club Tarn et Garonne
- Montauban Natation
- Union Nautique Montalbanaise
- Union Sportive Montalbanaise Rugby
- Union Sportive Montalbanaise Section Handball
- Vaillante Olympique Montalbanaise

- dire que les crédits sont inscrits au budget.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de partenariat au titre de l'année 2018 / 2019, avec les associations mentionnées ci-dessus,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

03 JUIL. 2018

De sa publication le :

03 JUIL. 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 juin 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

